



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-34 Conseil d'Administration du 03/04/2025

Recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la redéfinition des ambitions de l'Observatoire régional de l'emploi

Direction Générale des Services
Service « Mobilité-Emploi-Compétences »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	7
• Suffrages exprimés :	24
• Votes POUR :	24
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Murielle DOUTÉ-BOUTON, rapporteur, précise aux membres du Conseil d'Administration que depuis sa création en 2015 par les 4 Centres de gestion bretons (CDG 22, CDG 29, CDG 35, CDG 56), l'Observatoire régional de l'emploi public territorial et des ressources humaines a pour mission principale de réunir, analyser et valoriser les données relatives à l'emploi territorial. Cet outil est devenu un levier essentiel pour la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales bretonnes.

Toutefois, l'évolution du cadre réglementaire, les enjeux croissants liés à la gestion et à la gouvernance des données, ainsi que les nouvelles opportunités offertes par l'intelligence artificielle et les technologies d'utilisation de la donnée imposent une redéfinition des ambitions et des moyens de l'Observatoire.

Dans cette perspective, les 4 CDG bretons souhaitent recourir en 2025 à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner cette transformation et de structurer les futures orientations stratégiques et opérationnelles de l'Observatoire. Un cahier des charges a été proposé.

La consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d'audit, de conseil et d'assistance relative à l'Observatoire régional de l'emploi des CDG bretons, afin de définir les ambitions futures de cet outil, en prenant en compte :

- la qualité et la fiabilité de l'exploitation des données,
- l'optimisation des outils et des méthodes d'analyse de la donnée,
- la pertinence et la valeur ajoutée des indicateurs produits,
- l'opportunité d'un renforcement des capacités internes via le recrutement d'un expert en data science,
- la structuration d'une politique régionale de la donnée au service des collectivités territoriales.

L'AMO aura pour mission de :

1. **Réaliser un diagnostic de l'existant** : analyser les missions actuelles de l'Observatoire, ses outils, la qualité des données et les besoins des collectivités.
2. **Définir une stratégie régionale de gouvernance et d'exploitation des données** : proposer des scénarios d'évolution, structurer les orientations stratégiques et identifier les moyens nécessaires.
3. **Accompagner la mise en œuvre des orientations retenues** : élaborer un plan d'action opérationnel, prévoir les moyens techniques et humains et proposer des indicateurs d'évaluation de la performance.

Le CDG 22 est missionné pour contractualiser avec l'AMO dans le cadre d'une consultation formalisée à laquelle seront associés les 3 autres CDG. Le CDG 22 assurera le paiement des prestations à l'AMO, avant refacturation en quatre parts égales aux autres CDG.

Le financement de cette mission est prévu sur les budgets des quatre CDG et nécessite une délibération concordante de chacune des structures.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'autoriser le recours à un AMO pour la définition des futures ambitions de l'observatoire régional de l'emploi porté par les CDG ;
- d'adopter le mandat donné au CDG 22 pour conduire cette consultation ;
- d'approuver le partage des coûts de l'AMO entre les 4 CDG à parts égales.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250404-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

PROCEDURE ADAPTEE

en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des futures ambitions de l'observatoire régional de l'emploi porté par les CDG bretons

Cahier des Charges

N° de marché

Dossier

Direction Générale

Finances / Marchés Publics

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	2
2. OBJET DE LA CONSULTATION	2
3. DESCRIPTION DES MISSIONS ATTENDUES	3
PHASE 1 - DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT, DEFINITION DES BESOINS.....	3
PHASE 2 - DEFINITION D'UNE POLITIQUE REGIONALE DE LA DONNEE AU SERVICE DES COLLECTIVITES	3
PHASE 3 - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE.....	3
4. CONDITIONS D'EXECUTION DES MISSIONS	4
4.1. GENERALITES	4
4.2. MODALITES D'INTERVENTION	4
4.3. LIVRABLES ATTENDUS	4
4.4. PLANNING PREVISIONNEL.....	4
4.5. MODALITES DE PAIEMENT	4
5. CRITERES D'ATTRIBUTION	4
PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT	4
L'ATTRIBUTION DE LA MISSION SE FERA SELON LES CRITERES SUIVANTS :	5
6. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ATTENDUS	5

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



1. Préambule

L'Observatoire régional de l'emploi public territorial et des ressources humaines, créé en 2015 par les 4 Centres de gestion de la fonction publique territoriale bretons (CDG22, CDG29, CDG35, CDG56), a pour mission principale de réunir, analyser et valoriser les données relatives à l'emploi territorial et aux données sociales des agents territoriaux.

Depuis sa création, l'Observatoire a permis de fournir des données essentielles pour la gestion des ressources humaines des collectivités, en publiant régulièrement des notes de conjoncture et des études thématiques.

L'évolution du cadre réglementaire, les nouvelles exigences en matière de transparence et de performance des politiques publiques, ainsi que l'essor des technologies d'analyse de données (intelligence artificielle, data visualisation, etc.) nécessitent une adaptation de l'Observatoire régional.

L'objectif est d'assurer une meilleure exploitation des données disponibles, dans le respect de la réglementation en matière de sécurisation et de protection des données, pour répondre aux besoins des collectivités territoriales bretonnes, en prenant en compte :

- Les spécificités territoriales de la Bretagne (diversité des territoires, emploi public spécifique aux zones rurales et urbaines),
- Les outils utilisés,
- Les attentes des élus et des services des collectivités territoriales.

2. Objet de la consultation

Aujourd'hui, les CDG bretons souhaitent redéfinir les ambitions de l'Observatoire régional de l'emploi pour les années à venir, afin de répondre aux enjeux de gouvernance des données et de prospective RH. Les attentes portent notamment sur :

- Son organisation, ses moyens, ses modalités de fonctionnement
- Le périmètre de ses missions et notamment :
 - La qualité de l'exploitation des données et leur fiabilité.
 - L'amélioration des outils et des méthodes d'analyse de la donnée.
 - La pertinence et la valeur ajoutée des indicateurs produits.
- L'opportunité de recruter un expert de la donnée pour renforcer les capacités d'analyse et d'anticipation.

La consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d'audit, de conseil et d'assistance relatif à l'observatoire régional de l'emploi des CDG bretons, en vue de son développement dans les prochaines années.

L'AMO devra permettre :

- D'accompagner les acteurs dans cette réflexion et ambition ;
- De dégager les marges de manœuvre possibles ;
- D'élaborer des propositions pour envisager plusieurs scénarii de développement pour l'observatoire ;
- D'optimiser les outils et ressources existantes en fonction des orientations retenues.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



3. Description des missions attendues

Les missions du prestataire sont organisées en trois phases principales :

Phase 1 - Diagnostic de l'existant, définition des besoins

- Analyser les missions actuelles portées par l'Observatoire régional de l'emploi, son organisation et les moyens affectés ;
- Réaliser un état des lieux des outils et des pratiques existants en identifiant les forces, les limites et les points d'amélioration ;
- Analyser la qualité, la fiabilité et l'exploitabilité des données collectées ;
- Identifier les axes d'amélioration en matière de collecte et d'analyse des données ;
- Réaliser un diagnostic de l'écosystème régional de la donnée, en identifiant les acteurs clés, les initiatives existantes et les besoins des centres de gestion bretons et des collectivités en matière de gouvernance et de valorisation des données, de data visualisation, d'indicateurs clés et d'outils d'aide à la décision, via des entretiens et des enquêtes ;
- Réaliser un parangonnage (benchmark) des pratiques d'autres observatoires régionaux et nationaux et référencement des bases de données existantes ;
- Proposer des recommandations pour optimiser l'utilisation des outils en place, améliorer la qualité des données, la pertinence des analyses produites et l'interprétation des résultats.

Phase 2 - Définition d'une politique régionale de la donnée au service des collectivités

- Proposer les orientations d'une politique régionale de la donnée, visant à structurer la gestion, le partage et l'exploitation des données au service des collectivités bretonnes, avec la définition des objectifs stratégiques à moyen et long terme ;
- Formuler des recommandations pour la mise en œuvre de cette politique, incluant des actions prioritaires, des modèles de coopération entre acteurs publics, et des dispositifs d'accompagnement pour les collectivités portés par l'Observatoire régional ;
- Proposition de scénarios d'évolution de l'Observatoire, y compris la faisabilité d'un recrutement spécifique (expert data scientist) pour porter la politique régionale de la donnée ;
- Définir des principes directeurs et des bonnes pratiques pour la gouvernance des données, la qualité des informations, la sécurité, ainsi que pour le développement des compétences des acteurs territoriaux ;
- Développement des recommandations pour l'amélioration de l'analyse des données (amélioration des outils technologiques et méthodologiques) ;

Phase 3 - Accompagnement à la mise en œuvre

- Élaborer un plan d'action détaillé avec priorisation des actions ;
- Accompagner les CDG dans l'organisation interne et les moyens à mobiliser ;
- Identifier les leviers de montée en compétences des utilisateurs (formations ciblées, ateliers pratiques, guides méthodologiques) pour renforcer l'appropriation des outils et des données par les acteurs territoriaux ;
- Elaborer le plan de déploiement des nouveaux processus et outils ;
- Assister l'observatoire à la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation de son activité et du déploiement de son plan d'actions.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



4. Conditions d'exécution des missions

4.1. Généralités

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du Code de la commande publique (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date de signature du contrat). Lui sont applicables les dispositions du CCAG- Prestations intellectuelles (arrêté du 30 mars 2021 modifié).

Le titulaire devra être force de proposition quant à la façon de réaliser les missions. Il expliquera précisément dans son mémoire technique, la méthodologie qu'il souhaite mettre en œuvre et les moyens utilisés.

4.2. Modalités d'intervention

- Le prestataire désignera un chef de projet, interlocuteur principal des CDG.
- Des réunions de cadrage et des points d'étape réguliers seront organisés avec les parties prenantes.
- Le prestataire devra fournir un plan de travail détaillé et un calendrier prévisionnel.

4.3. Livrables attendus

- Rapport de diagnostic avec cartographie des enjeux.
- Rapport de recommandations stratégiques.
- Plan d'action opérationnel.

4.4. Planning prévisionnel

- Phase 1 : 2 mois - A compter de Mai 2025
- Phase 2 : 2 mois - A compter de Juillet 2025
- Phase 3 : 2 mois - A compter de Septembre 2025

4.5. Modalités de paiement

Le CDG 22 sera l'unique porteur du présent marché, au nom et pour le compte des 3 autres CDG qui seront responsables de son exécution. Le paiement des prestations sera effectué en trois échéances correspondant à chacune des phases de la mission, sur validation des livrables.

Le CDG 22 s'acquittera à mesure des frais engagés conformément à la présente consultation et refacturera le montant divisé en quatre parts égales auprès des 3 autres CDG.

5. Critères d'attribution

Pièces à fournir par le candidat

- Pièces de la candidature (DC1, DC2, Attestation sur l'honneur)
- Une liste détaillée de références dans les matières objet de la consultation
- Une note méthodologique détaillée



- Une proposition financière détaillée

L'attribution de la mission se fera selon les critères suivants :

- Prix (40%)
- Compréhension des enjeux et pertinence de la méthodologie proposée (30%)
- Expérience et compétences du prestataire en matière d'analyse de données publiques (20%)
- Références dans le domaine de l'emploi public territorial (10%)

6. Éléments techniques attendus

Le prestataire devra démontrer une expertise dans les domaines suivants :

- Outils de data visualisation (Qlik, Power BI etc...).
- Méthodologies de collecte et d'analyse de données sociales et territoriales.
- Connaissance des réglementations relatives aux données publiques.
- Compétences en gestion de projet dans un environnement multi-acteurs publics.
- Expérience en accompagnement de structures publiques dans l'évolution de leur gouvernance.

